



Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2—3
Convocation à l'assemblée d'automne	4
Budget de fonctionnement et investissements 2020	5—8
Doublage phonique et penderie école de Lugnorre	9
Route du Quart-Dessus, Lugnorre	9
Aménagement de la place publique « Plan Châtel »	10
Assainissement du Pont Rotary	11
Achat véhicule pour la voirie et service des eaux	11
Assainissement des chambres de captage	11
Remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eau claire à la Rue du Château à Praz	12
Renouvellement des collecteurs Quart-Dessus	12
STEP Région Morat	13
Rénovation et assainissement de la salle de la Jordila	13
Election à la commission de naturalisation	14
Trottoir Môtier—Lugnorre	14
Subventions communales pour les frais de transports et pour les traitements dentaires scolaires	15
Echéancier des factures communales	16
Mémo déchets 2020	17
Elimination des déchets verts—nouveau !	18—19
Elimination des déchets ménagers—info/rappel	20
Modification des horaires déchetteries	20
Plan de ramassage des déchets 2020	21
Pampers	22
Séniors plus	23
Démographie au sein de la commune	23
Comment retourner le matériel de vote ?	24
Spectacle des écoles	24
Procédure pour les permis de construire	25
Information sur la qualité de l'eau potable	26
Fermeture du bureau communal	27
Bibliothèque	28
Samaritains du Vully—don de sang	29
Pour Vous—Pour Nous—Pour Tous	30
Campagne « J'ai voté, et toi? »	30
Saint-Nicolas	31



Le mot du Syndic

Aménagement du territoire :

Procéder à l'exercice d'une révision générale d'un plan d'aménagement local (PAL) n'est pas simple. Cela demande de déployer de grands efforts humains et financiers dans un processus de révision complexe qui doit répondre à la fois aux exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi qu'à la planification cantonale et régionale. Tout ceci en répondant aux attentes de la commune et celles des propriétaires privés.

Après une consultation de longue durée de notre dossier du PAL secteur Haut-Vully, le Service des constructions (SeCA) était en phase de rédiger son rapport de synthèse pour le transmettre à la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions (DAEC) pour approbation finale. J'ai bien dit « était » puisque c'était sans compter sur l'arrêt du 3 septembre 2019 du Tribunal cantonal (TC) qui annule une décision d'approbation rendue par la DAEC dans une autre commune du canton. Cette commune avait mis à l'enquête son nouveau PAL avant la date limite du 2 octobre 2018. Pour faire court, le TC estime que les dossiers de PAL qui ont été déposés avant cette date et qui ne sont pas encore approuvés (ce qui est notre cas ainsi que celui de 56 autres communes du canton) doivent être conformes aux règles directrices du nouveau plan directeur cantonal en vigueur depuis le 1^{er} mai 2019.

Pour rappel, nous avons suivi les directives transmises aux communes par la DAEC en 2017, elle-même conseillée par l'Office fédéral du développement territorial, en traitant notre dossier selon l'ancien plan directeur cantonal. Le Conseil d'Etat a pris la décision de recourir contre la décision du TC auprès du Tribunal fédéral (TF) dont l'arrêt sera probablement rendu dans les 8 à 12 mois.

Lors d'une séance sollicitée auprès de M. le Conseiller d'Etat Steiert et ses services, il a été mis en évidence les conséquences incidentes de cette décision. Une pré-analyse de notre PAL, effectuée sur la base des principes du nouveau plan directeur cantonal telle que demandé par le TC dans son arrêt récent, nous a démontré qu'il serait partiellement affecté dans le chapitre des secteurs d'urbanisation concernant les mises en zone, la densification et la requalification. Dans le secteur du « Haut-Vully », les projets actuellement en phase de procédure de permis de construire et qui sont touchés par cette problématique sont systématiquement suspendus auprès de la Préfecture jusqu'à décision du TF.

Dans un courrier récent, la DAEC regrette cette décision qui a de lourdes conséquences sur les travaux de planification effectués par les communes depuis de nombreuses années et surtout qui change les règles de jeu en cours de route.

De notre côté, le conseil communal, appuyé par la commission d'urbanisme, va analyser la situation en détail afin d'opter pour la meilleure variante possible dans l'objectif d'avancer dans ce dossier qui devient de plus en plus complexe.

Projet de réaménagement du périmètre de la gare:

Les Transports publics fribourgeois TPF en collaboration avec la commune ont lancés le projet de l'aménagement de la place de la gare de Sugiez dans le cadre de la mise en conformité de LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés). Nous considérons que l'aménagement de ce périmètre est une opportunité pour tous les intervenants concernés (TPF, canton de Fribourg et commune de Mont-Vully).

Le projet de base consiste à la réfection des voies et des quais ferroviaires, d'un parking P+R, d'une interface avec quai pour 2 bus simultanés, d'un parking pour vélo, de la création d'un passage inférieur direction Impasse des Alpes, de la rénovation de la gare et l'éventuel réaménagement de l'ancienne gare de marchandises. La procédure de mise à l'enquête devrait se dérouler en 2 phases avec l'objectif de la mise en service pour fin 2022. La procédure OFT (office fédéral des transports) qui dure en général 15 mois et qui concerne la partie ferroviaire devrait être mise à l'enquête fin 2019.

Le conseil communal s'engage comme partenaire auprès des TPF dans ce projet afin que la réalisation corresponde aussi aux attentes de notre population et que cet espace puisse devenir un lieu de rencontre.

Conseil communal :

A la suite de son élection en tant que Député au Grand conseil fribourgeois lors de la dernière session, André Kaltenrieder a décidé de prendre congé à l'exécutif communal au 31 décembre 2019 afin de se concentrer sur sa nouvelle fonction. André est entré au conseil communal en août 2008 en charge du dicastère des bâtiments communaux et des places publics. Après une pause de quelques mois, il reprend le témoin en cours d'année 2012 avec les mêmes responsabilités jusqu'à ce jour. C'est grâce à ses compétences et ses connaissances approfondies et c'est notamment sous sa responsabilité qu'une partie des bâtiments communaux ont été rénovés avec succès comme par exemple l'important chantier de construction de la nouvelle école de Nant. Merci à André pour son engagement sans faille au profit de notre commune et surtout nous lui souhaitons énormément de satisfaction pour son nouveau mandat de Député.

Concernant son remplacement à l'exécutif communal, une élection complémentaire est organisée le 24 novembre 2019, deux listes ont été déposées par deux jeunes candidats motivés. Merci pour leur mise à disposition.

Remerciements :

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tout le personnel communal, aux membres des diverses commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Nant le mardi 3 décembre 2019 pour notre assemblée d'automne.

Pierre-André Burnier, Syndic

Convocation à l'Assemblée communale d'automne

Les citoyennes et citoyens de la commune de Mont-Vully sont convoqués en assemblée communale ordinaire le :

Mardi 3 décembre 2019 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019. (Il ne sera pas lu à l'assemblée. Il est disponible à l'administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/>)
2. Budget communal 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2020
 - 2.1.1 Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2020
 - 2.2 Budget des investissements 2020
 - 2.2.1 Doublage phonique et penderie école de Lugnorre
 - 2.2.2 Participation à l'investissement en faveur du RSL
 - 2.2.3 Route Quart-Dessus secteur Pommeré-Crausa
 - 2.2.4 Route Quart-Dessus secteur Crausa-route du Mont
 - 2.2.5 Aménagement parking public au Plan Châtel
 - 2.2.6 Réparation Pont Rotary
 - 2.2.7 Remplacement véhicule
 - 2.2.8 Assainissement chambres de captage
 - 2.2.9 Remplacement conduite rue du Château à Praz
 - 2.2.10 Renouvellement collecteurs route du Quart-Dessus à Lugnorre
 - 2.2.11 Rajout collecteurs eau claire rue du Château à Praz
 - 2.2.12 Part à la STEP Région Morat
 - 2.2.13 Assainissement de la toiture et remplacement de l'isolation de la salle Jordila à Lugnorre
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2019 - 2021
4. Élection à la commission de naturalisation
5. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'assemblée, mais elle doit s'annoncer à son arrivée dans la salle, au secrétaire communal.

Budget de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement 2020 de notre commune présente un bénéfice prévisionnel de CHF 457'790.-, sur un total de CHF 17'786'351.- de charges et CHF 18'244'141.- de produits.

Le budget 2020 du secteur de l'administration se situe dans le même ordre de grandeur que les comptes 2018, légèrement en-dessous du budget 2019.

Les charges budgétaires du secteur de l'ordre public dépendent du renouvellement de l'équipement du corps des sapeurs pompiers qui peut varier d'une année à l'autre.

Le budget du secteur de l'enseignement et de la formation est plus élevé que celui de 2019. Les coûts plus élevés concernent dans un premier point, notre part au traitement du personnel enseignant qui augmente de CHF 142'500.- par rapport au budget 2019 (budget donné par le canton). Dans un second point, notre part au CO région Morat est de CHF 124'000.- plus élevée par rapport au budget 2019 ; cette augmentation est liée à l'entretien des bâtiments.

La structure de l'accueil extrascolaire « Pavillon du Vully » a été intégrée dans la commune en début de cette année. Nous avons repris sept personnes et occupons actuellement huit employées à temps partiel. Le nombre d'heures de garde a augmenté. N'ayant actuellement pas encore une année complète de recul, le budget est plutôt prudent.

L'augmentation principale des charges pour la culture et les loisirs concerne le centre sportif du Chablais. Ces charges contiennent un entretien extraordinaire du bâtiment du centre sportif et une rampe de skate à remplacer.

La majeure partie des charges dans le secteur de la santé ainsi que les charges des affaires sociales sont liées et fixées par le canton.

Dans le secteur des transports et communications, nous avons prévu des charges d'entretien pour les routes d'un montant de CHF 180'000.-, c'est-à-dire CHF 70'000.- en moins que par rapport au budget 2019. La seule augmentation par rapport au budget 2019 est le salaire du responsable des constructions qui est nouvellement intégré dans ce chapitre. Les charges nettes prévues dans le budget du secteur des transports et communications s'élèvent à CHF 1'700'000.-.

La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau, après un prélèvement sur réserve de CHF 56'365.-, ainsi que la protection des eaux, après un prélèvement sur réserve de CHF 339'369.-, est de 100%. Le budget des ordures ménagères prévoit une couverture des charges de presque 80% par les produits.

Dans le secteur de l'économie, nous avons prévu un montant de CHF 23'000.- pour le soutien des projets dans le domaine touristique. Les charges nettes prévues dans le budget de l'économie sont dans le même ordre de grandeur que le budget 2019.

Le dicastère des finances et impôts prévoit des produits nets de CHF 11'499'554.-. Selon les projections sur les statistiques fiscales cantonales, les impôts devraient évoluer de 7% pour les impôts sur le revenu, par rapport aux statistiques de 2017 et de 9% pour les impôts sur la fortune. Sur cette base nous avons estimée des recettes fiscales de l'ordre de CHF 8'200'000.- pour les impôts sur le revenu des personnes physiques (CHF 400'000.- en plus par rapport au budget 2019) et CHF 1'700'000.- pour les impôts sur la fortune (inchangées par rapport au budget 2019). Le pot commun de la péréquation financière nous impose un montant de CHF 1'156'000.- (CHF 175'000.- en plus par rapport au budget 2019). Les intérêts des emprunts se montent à CHF 57'000.- et sont répartis dans les dicastères concernés. Un montant de CHF 1'263'344.- est prévu pour les amortissements.

Commune de Mont-Vully – Budget de fonctionnement 2020

en CHF	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1'167'458	83'000	1'241'068	85'000	1'172'684	83'312
1 Ordre public	320'600	138'000	334'200	133'000	285'763	159'903
2 Enseignement et formation	4'852'623	381'500	4'607'310	358'500	4'011'719	104'448
3 Culte, culture et loisirs	476'100	16'000	422'900	16'000	355'060	18'066
4 Santé	1'190'450	-	1'157'950	200	1'039'749	-19
5 Affaires sociales	1'625'500	3'000	1'518'300	3'000	1'475'062	2'921
6 Transports et communications	2'005'081	279'000	2'022'347	279'000	1'564'162	225'025
7 Protection et aménagement environnement	2'809'859	2'593'734	2'817'758	2'600'317	2'530'969	2'527'832
8 Economie	94'427	6'100	92'582	5'600	190'071	125'067
9 Finances et impôts	3'244'253	14'743'807	2'969'187	14'191'826	4'132'831	13'957'643
Total	17'786'351	18'244'141	17'183'602	17'672'443	16'758'070	17'204'198
Résultat	457'790		488'841		446'128	

Andrea Ney, conseillère communale

Budget des investissements 2020

Pour 2020 nous prévoyons une charge totale d'investissements de CHF 2'127'000.- et des produits de l'ordre de CHF 302'000.- (vente pont ancien véhicule voirie de CHF 2'000.-, taxes de raccordement à l'approvisionnement en eau de CHF 150'000.- et taxes de raccordement à la protection des eaux de CHF 150'000.-). L'excédent d'investissement est de CHF 1'825'000.-. Selon les liquidités, nous devons recourir à un emprunt bancaire pour une partie des investissements car nous ne pourrions probablement pas couvrir l'entier des investissements prévus. Ces investissements généreront des frais annuels à charge de la commune d'environ CHF 80'000.- (amortissements et intérêts financiers).

Dans le dicastère de la santé figure notre participation à l'investissement en faveur du Réseau Santé du Lac se montant à CHF 322'000.-. Cet investissement est pris en compte dans les amortissements extraordinaires du budget de fonctionnement 2020.

L'investissement dans le secteur de l'enseignement et de la formation concerne un investissement de CHF 50'000.- pour des vestiaires supplémentaires et l'adaptation de la phonique dans les couloirs de l'école de Lugnorre.

Dans le secteur des transports et communications nous proposons cinq investissements pour un total de CHF 967'000.-. Les deux premiers investissements concernent une augmentation de CHF 250'000.- des crédits de CHF 168'000.- votés pour le budget 2017 pour la réfection du revêtement de la route depuis la place du Pommeré jusqu'au carrefour de la Crausa (secteur 1) et de la partie depuis le carrefour de la Crausa jusqu'à la route du Mont (secteur 2). Les deux investissements suivants concernent l'aménagement de la place publique « Plan Châtel » pour CHF 300'000.- et la réparation du Pont Rotary pour CHF 365'000.-. Le dernier investissement dans ce chapitre concerne le remplacement d'un véhicule de la voirie pour CHF 52'000.-.

Dans le secteur de l’approvisionnement en eau et de la protection des eaux, les cinq investissements suivants, pour un montant total de CHF 493'000.-, sont planifiés :

- Un montant de CHF 80'000.- est prévu pour l’assainissement des chambres de captage.
- Un montat de CHF 90'000.- est prévu pour le remplacement de la conduite de la rue du Château à Praz. Augmentation du crédit de CHF 150'000.- voté pour le budget 2018.
- Un investissement de CHF 115'000.- est prévu pour le renouvellement des collecteurs de la route du Quart-Dessus à Lugnorre. Augmentation du crédit de CHF 500'000.- voté pour le budget 2019.
- Un montant de CHF 160'000.- est prévu pour le rajout de collecteurs d’eau claire à la rue du Château à Praz.
- Un montant de CHF 48'000.- est prévu pour notre participation aux investissements pour la station d’épuration de la région de Morat.

Dans le secteur de nos immeubles du patrimoine financier un montant de CHF 295'000.- est proposé pour l’assainissement de la toiture et le remplacement de l’isolation de la salle Jordila à Lugnorre.

Andrea Ney, conseillère communale

Commune de Mont-Vully – Budget des investissements 2020

en CHF	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre Public	-	-	-	-	31'609	-
2 Enseignement et formation	50'000	-	50'000	-	116'251	-
3 Culte, culture et loisirs	322'000	-	-	-	69'713	13'943
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Affaires sociales	-	-	-	-	379'048	-
6 Transports et communications	967'000	2'000	1'086'000	-	52'266	-
7 Protection et aménagement environnement	493'000	300'000	670'000	300'000	421'134	553'865
8 Economie	-	-	-	-	7'260	-
9 Finances et impôts	295'000	-	115'000	-	18'407	467
Total	2'127'000	302'000	1'921'000	300'000	1'095'688	568'275
Résultat		1'825'000		1'621'000		527'413

Doublage phonique et penderie école de Lugnorre

Dans la réalisation de la nouvelle école primaire à Lugnorre, il était clair que la sonorisation dans les couloirs du bâtiment de l'école était suffisamment planifiée et exécutée. Toutefois, dans l'état actuel des choses, il est presque impossible d'engager une conversation dans ces couloirs car l'écho est si important que vous ne comprendrez même pas vos propres mots.

De plus, le corps enseignant a émis le souhait d'obtenir des vestiaires supplémentaires pour les élèves. Pour le moment, nous avons répondu à ce souhait par une solution provisoire.

Afin de remédier à ces deux problèmes, nous souhaitons créer des vestiaires supplémentaires comprenant une solution pour améliorer la sonorisation dans les couloirs. Par conséquent, la Commune propose de mettre en place le même principe de garde-robe que celui utilisé dans la nouvelle école primaire de Nant. Les vestiaires présentent une construction en bois qui améliore la sonorisation des couloirs.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un investissement de CHF 50'000.- pour le doublage phonique et la penderie de l'école de Lugnorre.

André Kaltenrieder, conseiller communal

Route du Quart-Dessus, Lugnorre

Les travaux de remplacement des collecteurs des eaux claires et eaux usées seront exécutés sous la chaussée.

Pour le secteur 1, d'une longueur de 295 mètres environ, la chaussée sera ouverte sur 211 m, soit env. 72 %. Pour le secteur 2, d'une longueur de 100 mètres environ, la chaussée sera ouverte sur toute la longueur.

Lors des travaux de sondages pour le projet des canalisations, il a été constaté que le coffre existant ne correspond plus aux exigences actuelles.

Au vu de cette situation, et en coordination avec les travaux de canalisations, il est donc judicieux d'effectuer des travaux de réfection de la couche de fondation et de la couche de support de la chaussée, pour avoir une uniformité de toute la surface, en vue de recevoir le revêtement définitif.

Crédit d'investissement pour le secteur 1 : CHF 178'600.-

Crédit d'investissement pour le secteur 2 : CHF 71'400.-

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour ces deux crédits d'investissements.

Michel Droz, conseiller communal

Aménagement de la place publique « Plan Châtel »

Chaque citoyen et citoyenne de la commune de Mont-Vully connaît notre beau Mont avec ses différents points de vue, dont celui du Plan Châtel.

Non seulement nous le savons, mais également de nombreux visiteurs qui découvrent et visitent notre belle région tout au long de l'année. Vous pouvez vous y rendre facilement par les transports en commun, à pied, en voiture, à vélo, en scooter et, plus récemment, par Segway.

Ces dernières années, en particulier, la tendance est de se placer à l'avant même du parking pour avoir la meilleure vue sur le lac de Morat et les montagnes. Malheureusement, ce n'est pas réellement le but de ce point de vue. En effet, tout un chacun devrait avoir l'opportunité de profiter de cette magnifique vue.

En outre, il est nécessaire de rafraîchir nos infrastructures. En effet, les barrières en métal vieillissent et doivent être remplacées par une nouvelle structure, la place a elle aussi besoin d'un petit lifting. Nous souhaitons redessiner l'espace, ce qui signifie que les visiteurs auront davantage la possibilité de s'identifier avec la nature, l'environnement et la situation dans son ensemble.

Dans la première partie côté Lac de Morat, il est prévu de créer un lieu de rencontre et de détente, inaccessible au trafic motorisé. Ensuite, dans la zone centrale, des places de parc pour voitures, motos et vélos seront aménagés. Enfin, dans la dernière partie côté Chasseral, des places de parc pour camping-cars seront aménagées et délimitées. Le stationnement de ce type de véhicules ne sera autorisé que durant la journée.

Avec ce projet, nous espérons qu'à l'avenir une certaine structure pourra être mise en place dans les lieux publics.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un investissement de CHF 300'000.- pour l'aménagement de la place publique au plan Châtel.

André Kaltenrieder, conseiller communal



Assainissement du Pont Rotary

Cet ouvrage est situé sur le canal de la Broye, à la hauteur du Camping des 3 Lacs, reliant les cantons de Berne et Fribourg, respectivement les communes de Ins et Mont-Vully.

En automne 2017, il a été constaté de graves détériorations dans la structure de ce pont, et une expertise a été effectuée par un bureau technique expert en construction en bois.

Des travaux d'assainissement des structures principales et secondaires ainsi que du revêtement doivent être impérativement effectués afin de garantir l'accès et la sécurité de cet ouvrage.

L'estimation des coûts établie et basée sur des soumissions s'élève à CHF 730'000.-

Selon convention, les communes respectives participent à 50 % chacune.

Crédit d'investissement, part de la commune de Mont-Vully CHF 365'000.-

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour ce crédit d'investissements.

Michel Droz, conseiller communal

Achat de véhicule pour la voirie et service des eaux

Le remplacement de la camionnette (Peugeot Boxer) s'avère nécessaire.

Le modèle n'a pas encore été choisi.

Crédit d'investissement demandé CHF 52'000.-

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour ce crédit d'investissements.

Michel Droz, conseiller communal

Assainissement des chambres de captage

Suite à l'inspection par le SAAV (*service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires*) qui a eu lieu en 2018 les chambres de captage des secteurs Pantillettes, Vau de Praz, Val Florenches et Bois de l'Ecole doivent être mises en conformité. La réalisation des travaux est prévue pour 2020.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit de CHF 80'000.-.

Ralph Erhart, conseiller communal

Remplacement de la conduite d'eau potable Rue du Château à Praz

En 2017 un crédit de CHF 150'000.- a été voté pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue du Château à Praz. Le planning actuel prévoit la suppression de la conduite existante et l'adaptation de l'implantation du nouveau tracé simplifié. Pour donner suite à des études plus profondes, il s'avère que le crédit de CHF 150'000.- voté en 2017 ne suffira pas. La réalisation des travaux est prévue pour 2020.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit supplémentaire de CHF 90'000.-.

Ralph Erhart, conseiller communal

Renouvellement des collecteurs Quart-Dessus à Lugnorre

Lors de la préparation des travaux il s'est avéré que sur une longueur de 110 mètres les diamètres des collecteurs d'eau claire actuellement installés ne suffiront pas pour l'avenir. Il faut remplacer les conduites en diamètre de 250 mm avec des conduites de diamètre de 400 mm et 500 mm pour assurer que l'eau claire puisse être évacuée même dans des conditions météorologiques extrêmes (orages avec de fortes pluies). La réalisation des travaux est prévue pour 2020.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit supplémentaire de CHF 115'000.-.

Ralph Erhart, conseiller communal

Remplacement du collecteur d'eau claire Rue du Château à Praz

Pour donner suite à des études plus profondes liées au remplacement de la conduite d'eau potable, le collecteur d'eau claire doit être remplacé sur une longueur de 75 mètres, ainsi qu'une dizaine d'appels d'eau (grilles). Les anciennes conduites datent des années 1960/1965 et sont vétustes. Il faut profiter du chantier « eau potable » et effectuer ces travaux en même temps. La réalisation des travaux est prévue pour 2020.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit de CHF 160'000.-.

Ralph Erhart, conseiller communal

STEP Région Morat

Participation aux investissements selon la clé de répartition :

- Assainissement des canalisations y.c. 2^{ème} étape du remplacement des vannes de la conduite sous pression Mont-Vully
- Mise à jour du système d'exploitation informatique
- Analyseur du COT (carbone organique total) : module pour l'azote
- Arrêt du standard de téléphonie mobile 2G

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit de CHF 48'000.-

Ralph Erhart, conseiller communal

Rénovation et assainissement de la toiture et remplacement de l'isolation de la salle Jordila à Lugnorre

A la salle polyvalente de Lugnorre nous avons un problème avec l'étanchéité du toit depuis des années. Il en résulte, comme chacun le sait, des visites non-désirées de mouches dans la salle.

Ce problème est relativement désagréable pour les différentes sociétés et individus utilisateurs de la salle en question. Pendant des années, nous avons été en mesure de limiter les dégâts grâce aux efforts inlassables de nos concierges, qui passent quotidiennement et avant chaque événement le balai afin de maintenir la salle propre.

Pour améliorer la situation, nous aimerions effectuer le démontage de la toiture jusqu'aux chevrons. Après pose d'une sous-toiture sur les chevrons assurant une meilleure étanchéité à l'air et un meilleur coefficient K, l'étanchéité des avant-toits est assurée par la pose d'une isolation et de panneaux de fermeture qui n'existent pas pour l'instant. Nous espérons pouvoir contenir le problème des mouches et rendre ainsi l'utilisation de la salle plus confortable. Les travaux seraient programmés de fin juin à fin août 2020.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un investissement de CHF 295'000.- pour la rénovation et l'assainissement de la salle de la Jordila.

André Kaltenrieder, conseiller communal

Election à la commission de naturalisation

La commission de naturalisation est constituée de 5 membres. Actuellement, suite à la démission de Mme Sandra Brunetti, une place est vacante.

Pour le remplacement de Mme Sandra Brunetti le conseil communal vous propose de nommer Mme Aline Widmer comme membre de la dite commission.

Guy Petter
Président de la commission de naturalisation

Trottoir Môtier—Lugnorre

Le tracé définitif du trottoir a subi une petite modification.

Comme vous l'avez peut-être déjà entendu, la place de la gravière « sur le Château » va être aménagée en place de loisirs. Une pré-étude est en cours.

Afin de garantir davantage la sécurité dans cette zone, le trottoir sera construit sur la gauche en amont de la route de la Crausa, jusqu'à la hauteur du cimetière.

En conclusion, par rapport au projet qui vous a été présenté, cela ne change pas beaucoup, le trottoir suit de toute façon la route communale.

Michel Droz, conseiller communal

Informations

En cas de renseignements complémentaires en relation avec les objets de mon dicastère, et qui vous seraient utiles de connaître avant l'assemblée communale, vous pouvez me contacter au n° 079 310 91 23, du lundi au jeudi de 07h00 à 11h00.

Michel Droz, conseiller communal

Subvention communale pour les frais de transports

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s de moins de 25 ans de la commune de Mont-Vully ont la possibilité de demander un soutien financier aux frais de transports publics.

La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 500.- par année scolaire.

La requête annuelle accompagnée des annexes demandées doit être présentée dans le courant de l'année scolaire, faute de quoi la subvention ne pourra pas être attribuée.

Pour les universités et hautes écoles, les attestations d'automne et de printemps doivent être présentées pour l'attribution d'une subvention complète. Le cas échéant, si uniquement une attestation semestrielle est présentée, le requérant se verra attribuer la moitié de la subvention accordée.

L'administration communale

Subvention communale pour les traitements dentaires scolaires

L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un/une médecin dentaire privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans la commune en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc)

Pour obtenir la subvention communale, nous vous prions de remplir la requête se trouvant à notre administration ou sur notre site Internet et de nous la retourner avec les annexes demandées.



L'administration communale

Echéancier des factures communales

Ci-dessous vous trouverez un petit récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des dites factures, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis. En cas de doute, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Taxes non-pompier 2019	Novembre 2019
Taxes incendie résidence secondaire 2019	Novembre 2019
Taxes ordures de base 2019	Décembre 2019
Taxes ordures de base résidences secondaires 2019	Décembre 2019
Décomptes eau/épuration 2019	Janvier-février 2020
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2019	Janvier-février 2020
Elimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2019	Janvier-février 2020
Décompte impôts 2019	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2020. Attention : la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2020. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.
Impôts fonciers 2020	Mars – avril 2020
Impôts sur les chiens 2020	Mars – avril 2020
Acomptes impôts 2020	Mai – juin 2020
Acomptes eau/épuration 2020	Juin – juillet 2020
Elimination des déchets 1 ^{er} semestre 2020	Juillet – août 2020
Taxe non-pompier 2020	Novembre 2020
Taxes incendie résidence secondaire 2020	Novembre 2020
Taxe ordures de base 2020	Décembre 2020
Taxes ordures de base résidences secondaires 2020	Décembre 2020
Décomptes eau/épuration 2020	Janvier – février 2021
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2020	Janvier – février 2021
Elimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2020	Janvier – février 2021

L'administration communale

Mémo déchets 2020

L'outil MEMODéchets® est un produit proposé aux communes à travers lequel elles peuvent informer leurs citoyens sur la collecte des déchets. Celui-ci recense les données sur la gestion des déchets et contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets : de la collecte des sacs poubelles, aux points de récupération des capsules à café, en passant par les horaires d'ouvertures des déchèteries.

Le MEMODéchets se présente sous trois formes :

1. une version papier, distribuée annuellement,
2. une application smartphone,
3. un site internet.

Interactifs, les deux outils informatiques s'articulent autour d'une même base de données géolocalisées.

La commune de Mont-Vully utilise le Memo déchets depuis 2019. Cette année uniquement la version en ligne était disponible. Le support d'information était distribué en version A4 au bureau communal mais aucune version papier n'a été envoyée aux citoyens.

Dès 2020, chaque ménage de la commune recevra le guide de la gestion des déchets sous forme papier directement par courrier postal.

L'application smartphone/tablette :

- Vous avez égaré les dates de la prochaine tournée des encombrants ?
- Vous souhaitez localiser un point de collecte à proximité ?
- Vous aimeriez savoir où et comment sont collectés les déchets ?

L'application smartphone et tablette MEMODéchets est faite pour vous ! Elle permet un accès instantané et en tout temps aux informations sur la gestion des déchets de la commune.



L'administration communale

Elimination des déchets verts—nouveau !

Actuellement les déchets verts peuvent être compostés de deux manières différentes. Soit individuellement chez vous, soit dans votre container « vert » évacué hebdomadairement par la société Haldimann.

Toutefois, il est relevé que le trend actuel est la sensibilisation du comportement de chacun face à l'énergie renouvelable. De ce fait, la commune doit obligatoirement donner l'exemple et permettre à chacun d'y adhérer.

C'est pourquoi, **dès le 1^{er} janvier 2020**, vous aurez la possibilité d'amener vos déchets organiques en petites quantités directement aux déchetteries communales grâce au nouveau bidon taxé. *Cette alternative est mise en place à titre d'essai et sera approuvée définitivement uniquement si les citoyens respectent les consignes d'utilisation.*

Principe :

La collecte aux déchetteries est uniquement autorisée aux personnes munies du bidon officiel + vignette annuelle.

L'achat d'un bidon + d'une vignette est obligatoire la première année. La commune propose deux modèles de capacités différentes.

- Bidon 7 litres
 - prix à l'unité CHF 40.-* (*achat unique*)
 - vignette y relative CHF 40.-* (*à renouveler chaque année*)
- Bidon 10 litres
 - prix à l'unité CHF 45.-* (*achat unique*)
 - vignette y relative CHF 60.-* (*à renouveler chaque année*)



**(prix avec TVA comprise)*

L'achat du bidon est uniquement à faire la première année. Les vignettes, quant à elles, sont à renouveler chaque année à défaut de quoi les bidons ne pourront plus être vidés.

Spécificités du bidon :

Les bidons sont équipés d'un biofiltre.

Biofiltres

Substrat naturel ensemencé sur la base de fibres de coco, avec les microorganismes spécialement adaptés. Le matériau filtrant et tous les granulats sont secs, comprimés et correspondent dans leur forme aux compartiments d'insertion. Enzymes et souches bactériennes actives du groupe *Bacillus subtilis*, classées comme inoffensives pour l'Homme et l'environnement selon la fiche technique B 006 de l'association professionnelle allemande. Elles sont multipliées par mise en culture pure, par BASF à Ludwigshafen. Des contrôles réguliers garantissent une qualité élevée constante. Aucune acidification par des stabilisateurs du pH. Des collecteurs d'eau spéciaux offrent aux microorganismes des conditions de vie optimales pendant au moins deux ans et garantissent un fonctionnement sûr. Jusqu'à trois ans sans diminution de la durée d'efficacité pour un stockage dans des conditions sèches, à des températures inférieures à 40 °C. Le matériau doit être humidifié au moment de la mise en service pour activer les bactéries et remplir entièrement les compartiments filtrants par gonflement.

Utilisation du biofiltre :

La durée de vie d'un filtre pour un conteneur de cuisine est d'environ 3 à 4 mois. Sa fonction est garantie tout au long de cette période. Nous savons par expérience que le filtre peut être utilisé plus longtemps. Cela dépend de la nature du contenu et de la température. Une recharge pour filtre correspond à une année (contient 3 pastilles). Les pastilles sont activées une fois avec de l'eau et sont ensuite actives pendant environ 4 mois, généralement plus longtemps.

- Le filtre ne doit être humidifié qu'une fois, lorsqu'on le renouvelle. Avec cette humidification unique, le filtre commence à remplir sa fonction.
- Le filtre se démonte et ne peut être ni nettoyé, ni réutilisé. Après utilisation le filtre est considéré comme un déchet organique et peut être déposé dans le conteneur.

Biofiltres : prix du lot de 3 pièces 25.-

Design vignettes :

La vignette fait office de taxe annuelle. Le prix de cette dernière est basé sur une quantité hebdomadaire moyenne.

La vignette aura l'allure ci-contre et il y figurera :

- l'année d'utilisation et la capacité du bidon
- les déchets admis et non admis
- un numéro de vignette
- le sceau communal ainsi que la signature communale



Rappel : la vignette est à renouveler chaque année à défaut de quoi les bidons ne pourront plus être vidés

Vente :

Si vous désirez choisir cette option, il vous sera possible de vous équiper du bidon officiel + vignette dès la mi-décembre au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Seul le contenu des bidons officiels pourra être déversé dans les conteneurs prévus à cet effet. Les grandes quantités ne sont pas tolérées et devront être évacuées par vos propres moyens soit via le conteneur vert soit individuellement chez vous.

Merci à chaque utilisateur de respecter les règles établies.

François Petter, conseiller communal

Elimination des déchets ménagers : information / rappel

La commune de Mont-Vully offre **deux variantes de ramassage** selon l'article 19 du règlement sur la gestion des déchets approuvé le 15 octobre 2017 par la DAEC (*direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions*). **Il faut savoir que chaque ménage est en droit d'utiliser la variante qui lui convient le mieux.**

Variante ramassage : la vidange des containers individuels se fait par le camion de la société Haldimann à l'endroit défini par le Conseil communal. L'administration communale se réserve le droit de bloquer les containers en cas de non-paiement des factures d'éliminations des déchets

Variante compacteur : les déchets ménagers doivent être introduits directement dans les compacteurs se trouvant aux déchetteries communales de Sugiez et Lugnorre, par le biais de sacs poubelles. En cas de blocage du compacteur par une utilisation inappropriée, le responsable devra s'acquitter des frais de remise en état. En cas de disfonctionnement du compacteur, il est strictement interdit de déposer ses ordures sur le domaine public.

L'administration communale

Modification des horaires déchetteries

Les déchetteries communales changeront d'horaire dès le 1^{er} janvier 2020.

Nous vous prions de prendre note que l'horaire d'été des mardis et jeudis n'existera plus.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2020, les déchetteries fermeront à 18h00 en semaine. Toutefois, petite nouveauté, elles seront ouvertes 30 min de plus le samedi. En effet, la déchetterie de Lugnorre ouvrira ces portes dès 8h30 et celle de Sugiez fermera ces portes à 16h00.

Déchetterie de Lugnorre

Déchetterie de Sugiez

	Mardi	Jeudi	Samedi		Mardi	Jeudi	Samedi
Matin	Fermé	10h00 11h30	08h30 11h00		10h00 11h30	Fermé	Fermé
Après-midi	16h30 18h00	Fermé	Fermé		Fermé	16h30 18h00	13h30 16h00
Lugnorre (Rte de la Sauge 51): déchets encombrants : 3 ^{ème} samedi de chaque mois							
Sugiez (Ch. du Gor 5): déchets encombrants : 1 ^{er} samedi de chaque mois							

L'administration communale



Plan de ramassage des déchets 2020

Mont-Vully
Administration communale
rte Principale 65
1786 Nant

Téléfon: 026 673 90 40
Fax: 026 673 90 49
E-Mail: info@mont-vully.ch
Website: www.mont-vully.ch

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu						1. Lundi de Pentecôte						
Ma						2.			1.			1.
Me	1. Nouvel an			1.		3.			2.			2.
Je	2. Saint Berchtold			2.		4.			3.	1.		3.
Ve	3.			3.	1.	5.			4.	2.		4.
Sa	4.	1.		4.	2.	6.		1. Fête nationale	5.	3.		5.
Di	5.	2.		5.	3.	7.			6.	4.		6.
Lu	6.	3.	1.	6.	4.	8.	1.		7.	5.	1.	7.
Ma	7.	4.	2.	7.	5.	9.	2.		8.	6.	2.	8.
Me	8.	5.	3.	8.	6.	10.	3.		9.	7.	3.	9.
Je	9.	6.	4.	9.	7.	11.	4.		10.	8.	4.	10.
Ve	10.	7.	5.	10.	8.	12.	5.		11.	9.	5.	11.
Sa	11.	8.	6.	11.	9.	13.	6.		12.	10.	6.	12.
Di	12.	9.	7.	12.	10.	14.	7.		13.	11.	7.	13.
Lu	13.	10.	8.	13.	11.	15.	8.		14.	12.	8.	14.
Ma	14.	11.	9.	14.	12.	16.	9.		15.	13.	9.	15.
Me	15.	12.	10.	15.	13.	17.	10.		16.	14.	10.	16.
Je	16.	13.	11.	16.	14.	18.	11.		17.	15.	11.	17.
Ve	17.	14.	12.	17.	15.	19.	12.		18.	16.	12.	18.
Sa	18.	15.	13.	18.	16.	20.	13.		19.	17.	13.	19.
Di	19.	16.	14.	19.	17.	21.	14.		20.	18.	14.	20.
Lu	20.	17.	15.	20.	18.	22.	15.		21.	19.	15.	21.
Ma	21.	18.	16.	21.	19.	23.	16.		22.	20.	16.	22.
Me	22.	19.	17.	22.	20.	24.	17.		23.	21.	17.	23.
Je	23.	20.	18.	23.	21.	25.	18.		24.	22.	18.	24.
Ve	24.	21.	19.	24.	22.	26.	19.		25.	23.	19.	25.
Sa	25.	22.	20.	25.	23.	27.	20.		26.	24.	20.	26.
Di	26.	23.	21.	26.	24.	28.	21.		27.	25.	21.	27.
Lu	27.	24.	22.	27.	25.	29.	22.		28.	26.	22.	28.
Ma	28.	25.	23.	28.	26.	30.	23.		29.	27.	23.	29.
Me	29.	26.	24.	29.	27.		24.		30.	28.	24.	30.
Je	30.	27.	25.	30.	28.		25.			29.	25.	
Ve	31.	28.	26.	31.	29.		26.			30.	26.	
Sa		29.	27.		30.		27.				27.	
Di		30.	28.		31.		28.				28.	
Lu			29.				29.				29.	
Ma			30.				30.				30.	
			31.				31.					

Légende

Ordures ménagères (Containeurs)

Déchets verts (Containeurs)

Date de ramplacement

Service de conteneurs

Nettoyage de vos contenants sur place : Nos véhicules de collecte disposent d'un système intégré de rinçage des conteneurs. La collecte et le rinçage (avec de l'eau chaude jusqu'à 70°) s'effectuent en un seul passage, pour des conteneurs d'un volume maximal de 1100 litres. Avec notre système d'identification des conteneurs intégré (avec puce électronique), nous vous offrons une transparence totale dans la gestion des services. Plus d'information: [Brochure](#) ou bien sur notre [site web](#).

Haldimann AG
Grande Ferme 8
Case postale 242
3280 Morat

Téléfon 026 411 95 00
Fax 026 411 95 01
info@haldimannag.ch
www.haldimannag.ch



Installation de compostage
Seeland
www.kompostseeland.ch



Centre d'élimination
de Löwenberg (EZL)
www.haldimannag.ch

Haldimann SA Morat
www.haldimannag.ch

Pampers

A méditer pour mise en application !

Des containers spécifiques sont à disposition dans les déchetteries de Lugnorre et de Sugiez. Les couches culottes doivent impérativement être insérées dans des sacs transparents avant l'évacuation dans les containers prévus à cet effet.

Déposes illicites constatées à plusieurs reprises :



Est-ce pour économiser ?

Non vu que cette récolte est gratuite en guise de soutien aux familles.

Est-ce faute de ne pas avoir la disponibilité lors des horaires de déchetteries?

Non au vu du constat de la quantité, la personne qui a déposé ces sacs aurait pu encore patienter ou mandater une autre personne pour faire juste.

Est-ce un problème de compréhension dû à la langue ou à l'illettrisme?

Eventuellement ; un complément illustré sera mis en place



Est-ce par esprit de contrariété et plaisir d'enfreindre les règles établies?

Seule la personne concernée peut répondre à cette question !

Est-ce que ces agissements illicites sont à enseigner à ses enfants?

La réponse n'est pas nécessaire, c'est tellement évidant !

D'autres interrogations sont possibles, mais l'objectif est de ne plus découvrir de dépôt illicite. Merci de respecter l'environnement et le travail effectué pour le bon ordre.

Rappel : Dans tous les cas il est interdit de déposer des déchets sur le domaine public selon l'article 10 alinéas 5 du règlement communal. Les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant atteindre CHF 1'000.-

François Petter , conseiller communal

Séniors plus

Questionnaires séniors plus

Le réseau de santé du District du Lac va prochainement envoyer à toutes les personnes de notre commune âgées de 55 ans et plus un questionnaire d'ordre général afin d'évaluer leur situation au sein de notre commune. Ce questionnaire fait partie du concept cantonal Séniors Plus.

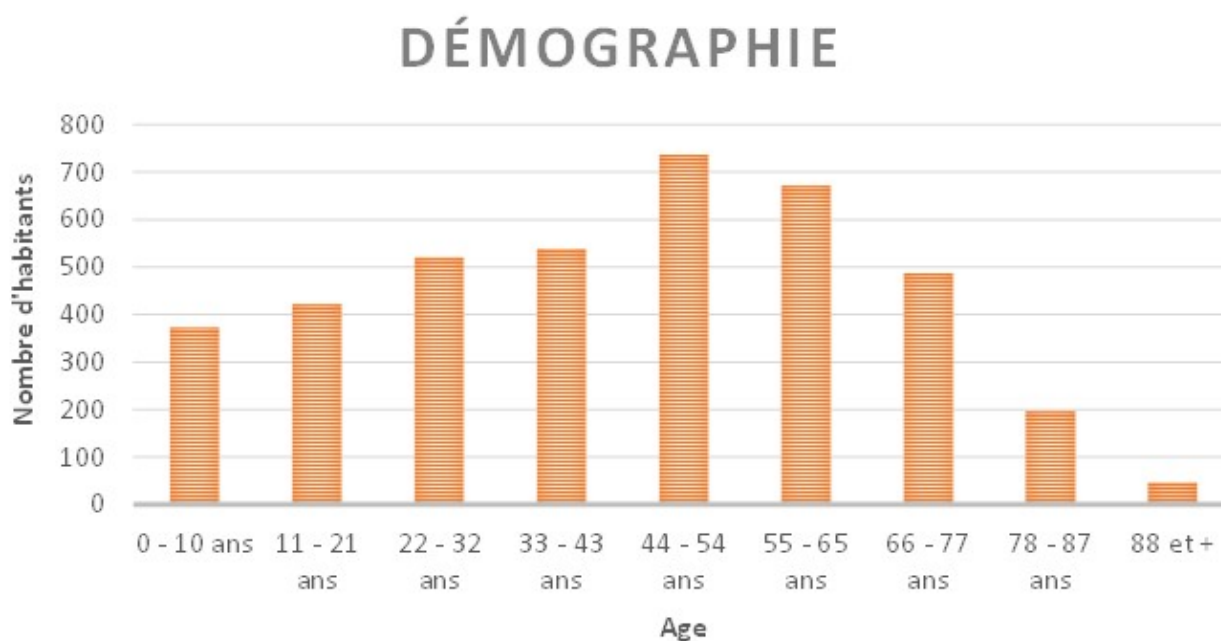
Le réseau de santé a été mandaté par les communes de notre district pour préparer ce concept.

Le conseil communal vous demande de bien vouloir faire un bon accueil à ce questionnaire et de prendre un petit moment pour y répondre et le retourner.

Guy Petter, conseiller communal

Démographie au sein de la commune

Au 1^{er} novembre 2019, la commune de Mont-Vully comptait 3'992 habitants, 711 sont de nationalité étrangère et le reste de nationalité suisse.



Depuis le 1^{er} janvier, nous avons recensé 380 nouveaux habitants et quelques départs, parmi ce nombre nous avons également eu plusieurs heureux événements. En effet, jusqu'à présent, la commune a enregistré 40 naissances.

L'administration communale

Comment retourner le matériel de vote ?

Nous tenons à vous rappeler que, lorsque le matériel de vote est retourné au bureau communal, la signature doit être visible. En effet, nous avons constaté lors des dernières votations que bon nombre d'enveloppes de vote n'étaient pas retournées de manière correcte.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance) :

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple ci-contre :

Lors des prochaines votations, nous vous prions d'être attentif à ce point. En effet, afin de faciliter le contrôle des signatures, nous vous prions de nous retourner le matériel de vote comme indiqué sur l'image ci-contre.



L'administration communale

Spectacle des écoles

« Belle la Coccinelle est belle comme une fleur et plus sage qu'une image. Un jour, elle se pose par mégarde sur le nez d'une sorcière qui lui jette un mauvais sort. Elle devient la plus vilaine et la plus méchante demoiselle du jardin... »

Lors de deux soirées, les élèves de 1 à 4H du cercle scolaire de Mont-Vully deviendront les drôles de petites bêtes de la fameuse collection de Antoon Krings. Ce spectacle musical durera environ 1h.

Lieu : Salle de la Jordila de Lugnorre

Horaires :

- Vendredi 27 mars 2020 à 19h30
- Samedi 28 mars 2020 à 17h00



Procédure pour les permis de construire

Selon le projet que vous avez, il y a deux types de procédure pour demander un permis de construire : la procédure ordinaire et la procédure simplifiée. Pour les deux procédures, il y a l'obligation de faire la demande via **l'application cantonale FRIAC**.

Vous pouvez consulter les articles 84 et 85 du Règlement d'exécution de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (ReLATeC) afin de définir si une procédure simplifiée est suffisante.

Pour les procédures ordinaires

Seule une personne autorisée (architecte ou toute personne inscrite au registre A ou B de la Confédération) peut faire une demande de permis ordinaire.

Pour les procédures simplifiées

Vous devez remplir votre dossier sur l'application FRIAC. Un plan de situation établi par un géomètre et incluant les modifications projetées est obligatoire. Puis, envoyez électroniquement votre dossier à la commune par FRIAC. Imprimez 2 dossiers papiers, signez-les et apportez-les à l'Administration communale.

Dès que le dossier a été contrôlé, il sera mis à l'enquête pour 2 semaines par affichage aux piliers publics et une lettre recommandée aux voisins directs sera envoyée. Le 1^{er} jour de la mise à l'enquête, vous avez l'obligation d'installer des gabarits (même pour une cabane de jardin).

Pour les procédures ordinaires, c'est la Préfecture qui délivre les permis. Pour les procédures simplifiées c'est le Conseil communal qui, après consultations des différents services cantonaux, attribue le permis.

Pour les panneaux solaires et photovoltaïques

Une demande de permis est nécessaire dans la zone village pour les projets proches de bâtiments protégés. Ailleurs, aucun permis n'est nécessaire mais l'installation de ces panneaux doit être annoncée au minimum 30 jours avant la pose au Service technique au moyen du formulaire adéquat. L'entreprise que vous aurez mandatée devrait normalement s'occuper de cette annonce.

Tous les liens nécessaires sont sur notre site internet

<https://mont-vully.ch/amenagement-construction/demande-de-permis-de-construire>

Le service des constructions

Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, toute personne exploitant des infrastructures d'eau potable pour la redistribution est tenue d'informer au moins une fois par année, de manière exhaustive, les consommateurs de la qualité de l'eau potable.

L'information concerne la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019

Qualité microbiologique et chimique :

61 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune dans le réseau de distribution. En microbiologie 1 non-conformité mineure a été constatée sans mise en danger de la santé des consommateurs. Les mesures de contrôle n'ont montré aucune anomalie et cette non-conformité n'a pas été confirmée lors d'un second prélèvement.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 33.1 à 39.3 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources. En fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV ainsi que de la période de l'année, la dureté totale dans le réseau varie de 14.7 à 33.1°F (degrés français).

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 10 et 24 mg/L pour l'eau provenant des sources. En fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV ainsi que de la période de l'année, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 5 et 17 mg/ L.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

Nos propres sources communales proviennent des secteurs suivants.

Secteur Vailet, secteur Val Florenche, secteur Vau de Praz, secteur Vau de Cour, secteur Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

Traitement :

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

Fermeture du bureau communal

Comme chaque année, le bureau communal fermera ces portes durant Noël et Nouvel an. Plus précisément, nous serons fermés du **mardi 24 décembre au dimanche 5 janvier 2020**.

Abonnements CFF

Si vous avez réservé des cartes journalières CFF, nous vous prions de venir les retirer avant le 24 décembre 2019.

Les abonnements non-retirés seront envoyés par courrier postal avec des frais d'envoi supplémentaires de CHF 2.-.

Service technique

Un service de piquet sera maintenu. Si vous avez des urgences techniques, veuillez prendre contact directement avec le responsable du service technique au 026 673 91 31.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

L'administration communale



Rte Principale 69, 1786 Nant-Vully, 026 673 10 10

mail: palet-roulant@bluewin.ch

HORAIRES D'OUVERTURE :

le lundi: entre 17h30 et 19h30

le mardi et le jeudi : entre 15h00 et 17h00

durant toutes les vacances scolaires :

uniquement le lundi entre 17h30 et 19h30

Cotisation annuelle :

par famille CHF 40.00

par adulte CHF 20.00

par enfant CHF 12.00

BIBLIOTHEQUE DE MONT-VULLY



Petits et grands, amis de la lecture, venez emprunter les livres de notre bibliothèque.

Un choix immense vous attend, toujours renouvelé :

les dernières parutions, les rentrées littéraires,

les sujets chauds du moment.

Au total **plus de 8500 livres**

Pour les enfants (même tout-petits), les ados, les adultes

- les histoires à raconter, à regarder, les premières lectures
- les mangas
- toutes sortes de romans
- les biographies, les vécus, les documentaires
- et un choix de **plus de 3500 BD pour adultes et enfants**



Samaritains du Vully

Nous vous invitons à **donner votre sang**

Toute personne adulte et en bonne santé peut donner son sang

Le service fribourgeois de transfusion sanguine CRS sera

à la maison de paroisse à Môtier

le mercredi 11 décembre de 18h30 à 20h30

Pourquoi donner son sang ?

Le sang est précieux. Le sang est nécessité d'urgence en cas d'accidents, d'opérations ou pour les patients cancéreux. Et comme il n'est toujours pas possible à ce jour de fabriquer du sang artificiel, la demande doit être couverte par des dons de sang volontaires. Donnez du sang – vous aussi pourriez en avoir besoin un jour !

La quantité journalière requise en Suisse est de près de 760 dons de sang. Or, 2.5% seulement de la population donne régulièrement son sang. Les produits sanguins ne se conservant que pendant une durée limitée, on a besoin de dons réguliers de personnes en bonne santé pour couvrir les besoins quotidiens. Ces donateurs volontaires constituent, conjointement avec les services régionaux de transfusion sanguine, les hôpitaux et les sections de samaritains, le fondement de l'approvisionnement en sang de la Suisse.

Qui peut donner son sang ?

De manière générale, toute personne en bonne santé, âgée d'au moins 18 ans et pesant plus de 50 kg, peut donner son sang. La limite d'âge supérieure est fixée à 60 ans pour les nouveaux donateurs. Les donateurs réguliers peuvent donner leur sang jusqu'à leur 75e anniversaire s'ils sont en bonne santé. *(voir critères d'aptitude au don de sang sur le site Internet transfusion CRS Suisse)*

Déroulement d'un don de sang:

Prière de manger suffisamment et pas trop gras et de boire beaucoup de liquide avant le don de sang. En outre, il importe que vous vous sentiez en bonne forme.

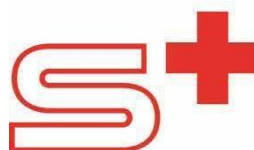
Le don de sang demande près de 45 minutes. Une heure pour un donneur initial.

Plus d'informations sur le site transfusion CRS Suisse : <https://www.blutspende.ch/fr>

ut.
pte. C
aque go
pte. Chaq
utte compte
nique goutte c
goutte compte. C
mpte. Chaque goutt
pte. Chaque goutte co
joutte compte. Chaque
Chaque goutte compte.
Chaque goutte com
goutte compte. f
note. Char


**DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES**

transfusion.ch



Pour Vous—Pour Nous—Pour Tous

Voilà maintenant plus de 40 ans que l'association pour les personnes âgées « Pour Vous - Pour Nous - Pour Tous » œuvre pour le bien-être de nos aînés.

L'association organise un repas en février, des après-midi récréatives, une sortie en bateau l'été et offre une petite attention à Noël.

Un service de repas chauds à domicile organisé par l'association est à disposition des personnes qui le souhaitent. Ces repas sont préparés par le home de Sugiez et livrés par des personnes bénévoles pour le prix de CHF 12.- du lundi au vendredi dans toute la commune de Mont-Vully et du village de Mur VD.

Pour mener à bien ce programme conséquent, l'association a besoin de ressources financières. Pour des comptes équilibrés, elle peut compter sur les cotisations des membres (40 % des recettes) et sur les subventions des communes (35 %). Le solde est couvert par le produit des manifestations et collectes organisées par d'autres associations ou institutions et finalement par des dons de toute nature.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au président Jean-François Chenaux – Chemin des Stocks 2 à Praz. (Tél 026 673 26 21).

Campagne "J'ai voté, et toi ?"

La Conférence romande des délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse défend collectivement les intérêts des enfants et des jeunes et promeut une politique pro-active dans ce domaine. L'Association encourage par des rencontres régulières les échanges et les bonnes pratiques entre ses membres, et prend position sur des thématiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.



Elle collabore cas échéant avec d'autres institutions de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au niveau cantonal, national ou international. La CRDEJ met aussi à **disposition son expertise auprès des différentes autorités politiques et institutions en cas de besoin.**

Campagne "J'ai voté, et toi ?"

Seul 1 jeune sur 3 vote! Ce constat a poussé la CRDEJ à se mobiliser pour encourager les jeunes à voter davantage. Les enjeux politiques actuels concernent éminemment la jeune génération. Et celle-ci l'a bien compris, en descendant en grand nombre dans la rue lors des manifestations pour le climat. Pourtant, s'ils sont nombreux à s'être engagés sur ce thème, il n'est pas certain qu'ils poursuivront leur mobilisation jusqu'aux urnes. L'objectif du programme "J'ai voté, et toi ?" vise donc à rendre les jeunes électeurs attentifs à leur devoir civique et les motiver ainsi à faire entendre leur voix.



Saint-Nicolas sera de passage dans le Vully



**Samedi
7 décembre
2019**

Lugnorre

Place du Pommeret

17h30

Nant

Cour de l'Ecole

18h45

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-18h00	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-18h00	Sugiez	Toute l'année
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-16h00	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants	Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois	
	Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois	

*Le Conseil communal ainsi que tout le personnel
de la commune de Mont-Vully vous souhaitent
de joyeuses fêtes & une bonne année 2020*